



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SOUSCRIPTION EMPRUNT DE 2 000  
000€ A TAUX VARIABLE AUPRES DE L'AGENCE  
FRANCE LOCALE**

**DÉCISION N° DM-22-453  
EN DATE DU 05 DECEMBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° A-22-182 du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre GIRARD, adjoint au Maire, dans les fonctions relatives aux finances, au suivi des délégations de service public et aux ressources humaines ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de souscrire un prêt de 2 000 000€ (deux millions d'euros) pour son besoin de financement de la section d'investissement ;

**VU** la proposition de l'Agence France Locale dont le siège social est 112, rue Garibaldi, 69006 LYON ;

## D É C I D E

**DE CONTRACTER**, un prêt de 2 000 000€ (deux millions d'euros), destiné au financement de la section d'investissement, auprès de l'Agence France Locale qui en sera le gestionnaire aux conditions suivantes :

Durée : 15 ans pour la phase d'amortissement avec une date de début de consolidation au 20/06/2023

Index :

- EURIBOR 3 mois + marge de 0,10% (pendant la phase de mobilisation)
- EURIBOR 3 mois + marge de 0,45% (pendant la phase de consolidation)
- Taux fixe : swap contre EURIBOR + marge de 0,45%

Périodicité : trimestrielle

Amortissement du capital : linéaire

Frais de dossier : 0€

Remboursement anticipé : partiel ou total à chaque date d'échéance moyennant une indemnité actuarielle

**DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.

**DE SIGNER**, à cet effet, la convention de prêt de 2 000 000€ (deux millions d'euros) avec l'Agence France Locale.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au Maire délégué aux finances, au suivi  
des délégations de service public et aux  
ressources humaines,

***Signé***

**Pierre GIRARD**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20221205-lmc1H10392H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 05/12/2022  
Date de Publication : 05/12/2022